

Fiche Récapitulative : Organiser la Transmission de son Patrimoine Numérique

1. Introduction et enjeux : Assurer la continuité de la vie civile

Anticiper la gestion de ses données post-mortem n'est plus une option, mais une mesure de protection successorale indispensable. Selon l'enquête du LINC, **81 % des Français ont déjà été confrontés à la perte de contenus numériques**. Au-delà de la dimension affective, l'absence de préparation peut entraîner une véritable **paralysie administrative et juridique** pour les héritiers (impossibilité de clôturer des comptes, accès bloqué aux factures ou aux documents fiscaux). En tant qu'expert, je vous conseille d'organiser votre patrimoine numérique dès aujourd'hui pour éviter que vos proches ne se retrouvent démunis face à des coffres-forts numériques inaccessibles.

2. Inventaire des comptes et accès stratégiques

Pour sécuriser votre succession, vous devez recenser non seulement vos réseaux sociaux, mais surtout les accès qui garantissent le maintien de vos droits administratifs. Voici les catégories essentielles :

- **Portails Administratifs et Santé** : Accès à Ameli (sécurité sociale), aux Impôts, et à Mon Espace Santé. Ces comptes sont critiques pour les démarches de succession.
- **Services Bancaires** : Identifiants de l'espace client en ligne et coordonnées bancaires pour la gestion des prélèvements.
- **Communications** : Adresses emails principales et secondaires. Elles constituent la porte d'entrée de toute votre vie numérique.
- **Identité Numérique et Réseaux Sociaux** : Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.
- **Abonnements et Loisirs** : Services de streaming (Netflix), e-commerce (Amazon) et services de stockage de photos.
- **Accès Matériels** : Codes de déverrouillage (PIN, schémas, mots de passe) pour smartphones, tablettes et ordinateurs.

3. Le "Pivot" de la Sécurité : Email et Téléphone

⚠ ALERTE SÉCURITÉ : LE GOULET D'ÉTRANGLEMENT DES ACCÈS

Votre compte email principal et votre **carte SIM (numéro de téléphone)** sont les deux piliers de votre identité numérique. Ils constituent le "point de défaillance unique" : c'est par eux que transitent les codes de **double authentification** (identification forte) nécessaires pour reprendre la main sur n'importe quel service (banque, impôts,

réseaux sociaux). Si vos proches n'ont pas accès à votre téléphone physique (pour recevoir les SMS de récupération) ou à votre boîte mail, le reste de votre inventaire sera virtuellement inutile. **Garantir l'accès à ces deux éléments est votre priorité absolue.**

4. Méthodes de stockage et de partage sécurisées

Le choix de la méthode dépend de votre aisance technique et de celle de votre héritier. Le tableau suivant synthétise les solutions en intégrant les réalités d'usage identifiées par le LINC :

Solution	Avantages	Précautions / Limites
Support physique (Carnet papier, impression)	Recommandation prioritaire. Solution transversale utilisée par 50 % des Français. Simple, universelle et infalsifiable à distance.	Doit être protégé du vol/incendie et son emplacement connu de la seule personne de confiance.
Supports matériels (Clé USB, disque dur)	Permet de transmettre des volumes importants (archives photos, vidéos).	Risque d'obsolescence technique du format ou de panne matérielle avec le temps.
Gestionnaire de mots de passe (ex: Dashlane, LastPass)	Centralisation hautement sécurisée avec fonctions de partage "en cas d'urgence".	Nécessite un haut niveau de littératie numérique. Assurez-vous que votre héritier est capable de manipuler ces outils.
Cloud (Stockage en ligne)	Accès permanent et synchronisé. Utilisé par 45 % des technophiles.	Faible usage chez les novices (17 %). Risque de perte d'accès si l'abonnement n'est plus payé après le décès.
Tiers de confiance (Notaire)	Le standard d'or. Garantie juridique, respect strict des volontés et sécurité maximale.	Solution encore sous-utilisée (14 % de confiance actuelle), nécessite des frais d'acte.

5. Dispositions de legs numérique et volontés post-mortem

Il est crucial de distinguer les outils contractuels des plateformes et la valeur légale du testament :

- **Le Testament (Cadre Légal) :** En France, la "Loi pour une République numérique" permet d'inclure des directives numériques dans un testament. C'est la seule méthode garantissant que vos volontés s'imposent juridiquement aux plateformes.
- **Les Options "Héritier" des Plateformes :**

- **Contact héritier (Google, Apple)** : Permet de désigner une personne qui recevra un lien de téléchargement de vos données après une période d'inactivité définie.
- **Compte commémoratif (Facebook)** : Transforme le profil en espace de souvenir sans donner l'accès total aux messages privés.
- **Arbitrage "Patrimoine" vs "Oubli"** : L'enquête LINC révèle que **52 % des Français souhaitent une suppression totale** de leurs données après leur mort. Vous devez faire un choix délibéré : souhaitez-vous que votre vie numérique soit conservée comme un héritage ou qu'elle disparaisse ? Sans instruction claire, les plateformes appliquent leurs propres conditions générales.

6. Check-list d'action pour le titulaire

- **Identifier une personne de confiance unique** : Celui ou celle qui aura la lourde tâche de gérer votre succession numérique.
- **Inventorier votre patrimoine** : Lister les comptes, mais surtout les codes de déverrouillage de vos appareils physiques.
- **Paramétrer les "Héritiers Numériques"** : Activer les options de legs sur vos comptes Google (Gestionnaire de compte inactif) et Apple.
- **Choisir le support de stockage** : Privilégier le papier ou un gestionnaire de mots de passe selon votre niveau de confort technique.
- **Informé sans divulguer** : Indiquer à votre personne de confiance où se trouve le support d'accès (coffre, notaire, cachette) sans forcément lui donner les codes immédiatement.
- **Effectuer un "Test à blanc"** : Vérifiez avec votre personne de confiance qu'elle est concrètement capable de déverrouiller votre téléphone et d'accéder à votre email principal.

7. Ressources et sécurité (Notes de clôture)

La sécurité de votre transmission repose sur la confidentialité. N'utilisez que des mots de passe complexes et uniques pour chaque service. Pour vous accompagner dans les paramétrages techniques (comme la configuration d'un compte commémoratif ou l'activation d'un héritier numérique), référez-vous exclusivement aux centres d'aide officiels de chaque plateforme. Ces rubriques proposent des tutoriels détaillés pour chaque procédure de legs.